



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous soussignés, Maire du Port, certifions que les procès-verbaux de la réunion de la commission départementale d’aménagement commercial tenue le 17 septembre 2013 ainsi que les décisions suivantes numérotées :

- 1764/SG/DRCTCV/BCLU/ACOM/DECIS concernant l’extension de 6 990 m² du centre commercial Sacré Cœur situé Zac des Mascareignes, rue Ferdinand Buisson au Port ;
- 1798/SG/DRCTCBCLU/ACOM/DECIS concernant la création d’un ensemble commercial de 1 150 m² situé rue François de Mahy au Port ;

ont été affichés du 4 octobre au 4 novembre 2013 dans les lieux suivants :

- Mairie ;
- Service Réglementation, (Hôtel de Ville) ;
- Centre Technique Municipal (rue Sully Prudhomme) ;
- Mairie annexe de la Rivière des Galets et les agences du CCAS.

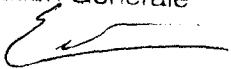
Le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit

Le Port, le 14 NOV. 2013

LE MAIRE



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle
Administration Générale


Marietta BEDIER